

## Emmanuel Macron ne veut plus rapatrier les djihadistes français

PAR MATTHIEU SUC

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 1 MARS 2019

« *Il n'y a pas un programme de retour des djihadistes qui est aujourd'hui conçu* », a assuré Emmanuel Macron lors d'un débat mardi avec des élus de la région Grand Est à l'Élysée. Pourtant, les services des ministères des affaires étrangères, de la défense, de l'intérieur et de la justice travaillaient bien depuis l'automne 2018 au retour des djihadistes détenus par les Kurdes de Syrie.



Emmanuel Macron, le 27 février 2019. © Reuters/Gonzalo Fuentes

Il n'y a pas, il n'y a jamais eu de programme de retour des djihadistes français. Fermez le ban. Mardi, le chef de l'État recevait des élus de la région Grand Est pour un débat à l'Élysée. La question du rapatriement des djihadistes s'est invitée au menu de la conversation.

« *La France a toujours eu la même doctrine qui consiste à dire que celles et ceux qui, dans un contexte de guerre, sur un théâtre de guerre, ont été incarcérés – en l'espèce par les FDS [les Forces démocratiques syriennes, composées principalement des Unités kurdes de défense du peuple (YPG), qui combattent l'État islamique dans le nord de la Syrie – ndlr] en Syrie et/ou par les autorités irakiennes – sont d'abord et avant toute chose judiciairisés dans ces pays lorsqu'on reconnaît la justice, lorsqu'il y a des faits dont ils sont coupables et incriminés dans ces pays* », a affirmé Emmanuel Macron. Ça, c'est vrai.

« *Contrairement à ce que j'ai pu lire ou entendre, il n'y a pas un programme de retour des djihadistes qui est aujourd'hui conçu, nous restons sur la même doctrine* », a ajouté le président de la République. Ça, c'est faux.

Sur [mediapart.fr](http://mediapart.fr), un objet graphique est disponible à cet endroit.

Mardi 29 janvier, **BFM TV avait assuré** que près de 130 djihadistes (le chiffre sera contesté par les autorités) détenus dans des camps kurdes en Syrie allaient être rapatriés dans les prochaines semaines en France. Dans la foulée, **interrogé au micro de Jean-Jacques Bourdin**, Christophe Castaner rappelait que « *ce sont des Français avant d'être des djihadistes* » et affirmait : « *Tous ceux qui rentreront en France seront judiciairisés et confiés aux juges.* » À la suite de BFM, **Le Monde évoquait** « *une opération de rapatriement internationale coordonnée* » en citant « *des sources françaises concordantes* ». Mais, non, tout cela n'aurait jamais existé, à en croire le président de la République.

Mediapart révèle aujourd'hui que, contrairement à ce que vient d'affirmer le chef de l'État, les services des ministères des affaires étrangères, de la défense, de l'intérieur et de la justice travaillaient bien depuis l'automne 2018 au retour des djihadistes détenus par les Kurdes de Syrie. Et ce, avant même l'annonce péremptoire de Donald Trump mi-décembre du retrait des troupes américaines. « *Ils rentrent tous, et ils rentrent maintenant* », avait tweeté le président des États-Unis, arguant de la défaite – selon lui – de l'État islamique.

Lors d'un Conseil de défense et de sécurité nationale tenu à l'Élysée le 14 novembre 2018 était déjà apparue la nécessité d'anticiper le possible rapatriement des Français détenus dans les prisons du nord de la Syrie. À ce moment-là, seul le principe du rapatriement des mineurs orphelins avait été décidé. L'annonce de Trump prend au dépourvu Paris, comme les autres chancelleries européennes, et oblige à accélérer le mouvement dans la crainte que les Turcs ne profitent du désengagement américain pour attaquer les positions kurdes et que les djihadistes détenus ne soient relâchés dans la nature.

Le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) planche alors sur « *le rapatriement des ressortissants français détenus* » et coordonne les travaux menés en interministériel sur cette question. Parmi ses attributions, le SGDSN doit élaborer pour chaque conseil de défense un dossier destiné au président de la République lui exposant les différentes hypothèses qui se présentent face au problème du moment. Là, il y a urgence et le calendrier est bousculé.

Dans la foulée du tweet de Trump, le SGDSN soumet à l'Élysée, selon nos informations peu avant Noël, les options préconisées par les différentes administrations. Il s'agit de trouver les solutions répondant au mieux à une double menace : d'un côté, éviter de rapatrier, dans le lot de Français détenus, de dangereux terroristes avérés mais contre lesquels les charges judiciaires pourraient se révéler insuffisantes et qui se retrouveraient libres une fois rentrés. De l'autre, empêcher que ces mêmes hommes puissent rejoindre des zones sanctuaires au Moyen-Orient d'où ils pourraient préparer des attentats sur notre sol.

Les services de renseignement redoutent particulièrement que des Français se retrouvent dans les mains du régime de Damas qui pourrait les utiliser médiatiquement ou, plus insidieusement, les encourager à rentrer commettre des attentats dans l'Hexagone. Les services n'oublient pas le rôle trouble joué par Bachar al-Assad dans l'émergence de l'État islamique. Le dictateur syrien avait vidé en 2011 ses prisons de ses détenus djihadistes, faisant le pari qu'ils allaient alors rejoindre les rangs de la rébellion, lui permettant d'affirmer, face à l'opinion publique mondiale, que la révolte était gangrenée par les terroristes et que, lui, le Boucher de Damas, était un moindre mal...

Afin d'éviter ce scénario, le SGDSN, en accord avec les ministères concernés, avait retenu trois options.

La première, la plus simple, la plus séduisante : un rapatriement pris en charge « *de bout en bout* » par les Américains qui récupéraient nos ressortissants djihadistes en Syrie et nous les livraient, clés en main et pieds et poings liés, à leur arrivée sur le sol français.

La deuxième : celle d'un rapatriement géré par la France. Cette méthode a l'avantage de ne pas rendre la France dépendante de pays tiers, y compris amis, mais a le désavantage, estime le ministère de la justice, de faire courir un risque aux procédures pénales qui viseraient les rapatriés. Les magistrats craignent que la présence d'officiels français lors de l'interpellation en Syrie des djihadistes détenus dans les camps, ou les escortant lors de leur expulsion, n'allonge les délais de déferrement devant la justice française, rendant possibles des recours en nullité. Les djihadistes, aux termes d'une bataille juridique incertaine, pourraient ainsi se retrouver libres et en France.

La troisième, la plus complexe : faire juger en Irak treize hommes dont il est établi qu'ils ont commis des exactions dans ce pays et, concernant les autres djihadistes, les faire transiter par l'Irak, État reconnu par la France, qui, ensuite, les expulserait chez nous. Cette opération est la plus compliquée car elle implique qu'à aucune étape, le transit comme l'expulsion, n'apparaisse « *la main de notre pays* », sous peine de faire courir de nouveau des risques sur les procédures pénales à cause des délais de déferrement.

**« C'est un blocage depuis l'Élysée et on ne sait pas pourquoi... »**

Parallèlement à ce rapatriement, jamais envisagé selon le président de la République, le SGDSN et les ministères impliqués ont évalué si les institutions étaient capables de gérer un retour groupé de djihadistes et de leurs familles. La réponse est oui. D'abord parce que le rapatriement envisagé n'est pas massif, concerne une petite centaine d'individus, dont une large majorité d'enfants. Ensuite, bien qu'engorgés, les tribunaux et l'administration pénitentiaire estiment être capables de soutenir l'effort de quelques dizaines d'adultes supplémentaires à déférer et, le cas échéant, à écrouer.

Concernant les mineurs, 73 enfants, presque tous âgés de moins de 13 ans, c'est plus problématique. Le dispositif d'accueil qui leur est dédié, la plateforme de Seine-Saint-Denis (qui intègre l'aéroport de Roissy, le tribunal de grande instance de Bobigny, la préfecture, l'académie de Créteil et l'agence régionale de santé Île-de-France), est déjà saturé. À travers des procédures d'assistance éducative et de l'aide sociale à l'enfance (ASE), il permet à ceux qui ne sont pas confiés à des membres de leur famille « *non impliqués dans des filières djihadistes* » de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

**Dans leur rapport très critique sur les politiques mises en place pour « le désendoctrinement et la réinsertion des djihadistes en France et en Europe »,** les sénatrices Esther Benbassa (Europe Écologie-Les Verts), qui a tenu un **blog sur Mediapart**, et Catherine Troendlé (Les Républicains) louaient le programme de l'« appartement éducatif » de Saint-Denis. Des enfants radicalisés y vivent seuls, en contact permanent avec un thérapeute et un éducateur.

Le SGDSN estime que le coût pour accueillir 73 nouveaux enfants s'élèverait à près d'un million d'euros par an pour l'État. Cela serait suffisant pour créer une seconde plateforme, située dans le Val-de-Marne ou les Yvelines, en raison de la proximité des aéroports d'Orly et de Villacoublay.

Bref, le rapatriement des djihadistes français et de leurs familles est considéré « *supportable* » d'un point de vue logistique par les différentes administrations. « *On était capable de gérer...* », confiera un fonctionnaire dépité. Et un consensus se dégage quant au rapatriement américain de nos ressortissants, option jugée la plus réaliste, la plus facile à mettre en œuvre et comportant le moins de risque juridique.

D'après nos informations, l'Élysée et Matignon ont donné leur accord pour que contact soit pris par les ministères des affaires étrangères et de la défense avec les États-Unis afin de discuter du programme de retour des djihadistes français. Les Américains ont répondu favorablement. L'opération devait être pilotée par le JSOC (le Joint Special Operations Command, le

commandement chargé de coordonner les différentes unités des forces spéciales de l'armée américaine) qui propose d'affréter deux avions, à condition que ceux-ci puissent atterrir sur un aéroport militaire. Celui de Villacoublay est envisagé. Par ailleurs, le JSOC offre de communiquer les debriefs des djihadistes français réalisés au lendemain de leurs interpellations, autant de pièces qui pourraient être judiciairisées et versées dans les procédures pénales françaises visant ces individus.



Des djihadistes, à l'époque du califat, se déplaçant en bateau. © DR

Mediapart était en train d'enquêter sur les conditions de ce programme de retour, qui était tenu pour acquis par tous nos interlocuteurs, lorsque, dans la première quinzaine de février, la consternation s'est propagée dans les différents ministères concernés. Il n'est plus question de rapatrier les djihadistes français. « *Le PR bloque* », s'étouffe un haut fonctionnaire, le PR désignant le président de la République. « *C'est un blocage depuis l'Élysée et on ne sait pas pourquoi...* », confirme un autre.

Qu'est-ce qui a fait changer d'avis Emmanuel Macron et l'a ainsi fait aller à l'encontre des préconisations de son administration ? L'Élysée n'a pas répondu à nos sollicitations.

Sans surprise, la révélation par BFM d'un possible rapatriement de djihadistes français avait suscité fin janvier un vif débat. Avec quelques propositions folkloriques, comme celle de Nicolas Dupont-Aignan qui proposait une « *mesure de bon sens* » : bannir ces individus dans « *un lieu isolé comme les îles Kerguelen* »... **Le Monde avait pointé** la peur de certains au sein de l'État que le retour de ces combattants et de leurs enfants ne suscite un fort rejet de l'opinion. Est-ce que cela a été suffisant pour faire reculer le président de la République ?

En visite à Paris, lundi 25 février, le président irakien, Barham Saleh, a annoncé que treize djihadistes, français, allaient être jugés dans son pays. À ses côtés, Emmanuel Macron, se refusant à tout commentaire sur leur nationalité, a insisté sur le droit de Bagdad à « décider souverainement » de telles procédures. Un peu plus tôt dans la journée, deux sources militaires irakiennes avaient révélé à l'AFP et à Reuters que les Forces démocratiques syriennes (FDS) avaient remis à l'Irak plus de vingt djihadistes étrangers, dont treize Français.

Dans ses préconisations au chef de l'État, le SGDSN recommandait que, quelle que soit l'option retenue, cela se fasse « sans l'intervention visible de la France ». C'est la seule préconisation que le chef de l'État ait suivie. Pour le reste, 73 enfants et une centaine d'hommes et de femmes restent détenus dans des camps dans le nord de la Syrie. La France s'en lave les mains.

Jeudi, les avocats William Bourdon, Marie Dosé et Martin Pradel ont déposé plainte – au nom de grands-parents, d'oncles et de tantes d'enfants se

trouvant en Syrie – devant le Comité des droits de l'enfant de l'ONU contre l'État français. « Alors que le rapatriement de près de 70 enfants et de plusieurs dizaines de mères était annoncé au tout début du mois de février, les autorités françaises ont fait marche arrière sans explication aucune », écrivent les avocats dans leur plainte. Contacté, M<sup>c</sup> Pradel se désole de la « démission du gouvernement français » qui, « encore une fois », est dans « la soumission aux événements plutôt que dans l'anticipation, ce qui conduit au renoncement à un certain nombre de nos principes, en l'occurrence en laissant mourir sur place des enfants... ».

Il y a les grands principes, soulevés ici par les avocats. Et la réalité des intérêts d'une nation. Dans ce domaine, jusqu'à il y a quinze jours, les différentes administrations compétentes étaient assez unanimes pour considérer qu'un statu quo était la plus dangereuse solution pour assurer la sécurité... de la France.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.